



DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE

Classe de 2^e année

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **30 août 2019** au **31 octobre 2019**.
- Le bulletin sera remis aux élèves avant le **20 novembre 2019**.

Deuxième bulletin :

- Étape du **1 novembre 2019** au **20 février 2020**.
- Le bulletin sera remis aux élèves avant le **15 mars 2020**.

Troisième bulletin :

- Étape du **21 février 2020** au **23 juin 2020**.
- Bulletin sera produit avant le **5 juillet 2020**.

* Vous trouverez un commentaire sur 2 des compétences suivantes aux 1^{er} et 3^e bulletins.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	X	X
Savoir communiquer	X	X
Savoir travailler en équipe		

Évaluation des apprentissages (2^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X	X
	Écrire (30 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60 %)	X		X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
Arts (100%)			X	X
Musique (100%)			X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)			X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation...

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Date	Épreuves	Primaire	Pourcentage

AUGUSTIN

ÉPREUVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuves	Primaire	Pourcentage
Fin mai, début juin 2020	Français lecture	2 ^e	Cette épreuve comptera pour 20 % du résultat de la troisième étape.
Fin mai, début juin 2020	Français écriture	2 ^e	Cette épreuve comptera pour 20 % du résultat de la troisième étape.
À partir du 25 mai 2020	Mathématiques	2 ^e	Cette épreuve comptera pour 20 % du résultat de la troisième étape.